

Newsletter

Hiver/2016

Chers collègues
Mesdames, Messieurs

A la fin de 2016, peut-être serons-nous en mesure d'affirmer que nous avons réussi à assurer un financement solide à la FRI et la poursuite de la collaboration en matière de recherches avec l'UE dans le cadre de Horizon 2020, sans devoir accepter des économies trop drastiques. Un tel bilan annuel serait très positif pour notre groupe. Si la Suisse veut continuer de défendre sa position de pointe dans le domaine de la formation et de l'innovation, il nous faudra dans quelques années parler très clairement et sérieusement de la question du financement de la formation, de la recherche et de l'innovation. Avant cela déjà, des discussions approfondies devront être menées sur la quantité de fonds privées que nécessiteront à l'avenir nos institutions de formation et hautes écoles pour rester à la pointe et pour que l'ensemble de notre économie, du même coup, demeure performante sur le plan international.

En cette fin d'année, je vous remercie pour votre intérêt soutenu et pour votre appui reçu tout au long d'un exercice qui aura été très important pour la formation et la recherche. Chers collègues, si vous n'êtes pas encore membre de notre grand groupe parlementaire Formation, Recherche, Innovation (GP FRI), je vous invite vivement à y adhérer. Deux fois par année, nous vous convions à des manifestations auxquelles prennent part des intervenants de qualité qui, en tant que représentants de l'économie, des milieux de la recherche et du secteur de la formation ainsi que des autorités, vous informent sur les nouveautés, innovations et tendances qui se font jour dans le monde entier. Vous voudrez bien à cette fin nous renvoyer simplement la déclaration d'adhésion ci-jointe au GP FRI.

Le GP FRI s'est fait un devoir de vous préparer le mieux possible aux débats qui vont avoir lieu. Prenez d'ores et déjà note de notre traditionnelle rencontre de session, qui aura lieu le **jeudi 16 mars 2017** !

Parlement – session d'hiver 2016

16.025 message FRI 2017-2020

CE, mardi 29 novembre

CN, lundi 5 décembre (évtl.)

Le Conseil des Etats éliminera la dernière divergence qui subsiste dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour les années 2017 à 2020. La commission ad hoc de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) recommande d'introduire dans la loi la possibilité d'octroyer aux candidats qui suivent des cours de préparation aux examens professionnels des subsides partiels s'ils en font la demande. Ces subventions fédérales directes permettent d'éviter les cas de rigueur. La proposition est un peu moins contraignante que celle du Conseil fédéral et du Conseil national.

Recommandation: élimination de la divergence pour le projet 11 selon la proposition de la CSEC-E.
--

16.045 Programme de stabilisation 2017 - 2019
CN, mardi 29 et mercredi 30 novembre

Compte tenu des perspectives de politique financière, le programme de stabilisation est sans conteste judicieux. Il choisit toutefois de mauvaises priorités. En l'occurrence, il n'y a pas lieu d'économiser dans les domaines qui demandent des investissements pour les générations futures et stimuleront du même coup la croissance économique de demain. A ce titre, la réduction disproportionnée des investissements dans la FRI qui est inscrite au programme n'est ni justifiée, ni porteuse d'avenir.

Recommandation: oui à l'objet 16.045, mais sans réduction excessive des ressources FRI.

Ip. 16.3903/Po. 16.3904 Fetz. Répartir les contingents d'Etats tiers conformément aux besoins.

CE, mercredi 7 décembre

La Conseillère aux Etats Anita Fetz demande au Conseil fédéral de remanier l'attribution de contingents d'Etats tiers aux cantons en fonction des besoins cantonaux moyens de ces dix dernières années et de présenter un rapport à ce sujet.

Cette mesure est raisonnable. Puisqu'il est établi que tous les cantons n'ont pas les mêmes besoins de contingents d'Etats tiers - pour 2016, par exemple, les contingents de certains cantons sont déjà épuisés - une évaluation et un réexamen du système actuel a tout son sens. Pour l'économie suisse, il est capital de pouvoir engager rapidement et de manière non bureaucratique les spécialistes dont elle a besoin.

Recommandation: oui à l'Ip. 16.3903 et au Po. 16.3904.

16.027 Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration.

CE/CN, dès le mercredi 30 novembre

La commission ad hoc du Conseil des Etats (CIP-E) a partiellement modifié le projet du Conseil national. La commission des institutions politiques soumet au Conseil des Etats une proposition de majorité et une proposition de minorité.

La majorité (8:2) veut introduire pour les groupes professionnels connaissant un taux de chômage supérieur à la moyenne l'obligation d'annoncer les places vacantes et entend obliger les employeurs à convoquer pour un entretien d'embauche les candidats indigènes annoncés par les ORP, puis à motiver les éventuels refus de candidatures. A l'instar du Conseil national, la minorité veut laisser au Conseil fédéral la compétence d'introduire ou non cette obligation d'annoncer. Elle prévoit aussi que le Parlement, face à de graves problèmes économiques, puisse décider de mesures supplémentaires pour réduire l'immigration - même sans accord de l'UE -, une possibilité que le Conseil national a, quant à lui, refusée.

Pour le GP FRI, le point suivant revêt une grande importance: le Parlement doit s'entendre en décembre sur la solution la plus simple possible du point de vue administratif, susceptible d'être mise en œuvre de manière autonome sans négociations avec l'UE et qui ne porte pas atteinte à l'accord de libre circulation des personnes. Ainsi le Conseil

fédéral pourra encore ratifier en temps voulu le protocole Croatie, de sorte que, l'an prochain, la collaboration en matière de recherche puisse se poursuivre avec l'UE dans le cadre de Horizon 2020.

Pour terminer, je renouvelle ici mon souhait particulier au nom de tous ceux qui viennent dans notre pays uniquement pour suivre une formation : le Conseil national a très opportunément refusé la proposition du Conseil fédéral visant à contingenter tous les élèves ainsi que les étudiants et post-doctorants fréquentant nos écoles et nos universités à des fins de formation pour une période supérieure à un an. Il convient donc de biffer purement et simplement le discutabile art. 27 1^{bis} de la loi sur les étrangers. Faute de quoi le paysage suisse de la formation, notre économie et notre tourisme en pâtiraient; de nombreuses écoles privées performantes, notamment dans les domaines de l'hôtellerie et du tourisme, seraient confrontées à un problème insoluble.

Recommandation: oui à une mise en œuvre autonome de la loi sur les étrangers, sans bureaucratie inutile.

Préavis – rencontre de la session GP FRI printemps 2017

Agenda rencontre de la session GP FRI le jeudi 16 mars 2017, dès 12h30

**«De la recherche fondamentale aux applications:
des exemples venant de l'Institut Paul Scherrer»
Exposé du prof. Joël Mesot, directeur du PSI**

Jeudi 16 mars 2017, dès 12h30 (lunch) à 14h30 à l'Hôtel Bellevue Palace à Berne, Salle « Zur Münz »

Début de la session: 13h00

Dès 12h30	Apéritif et lunch
13h15	Accueil et introduction par le conseiller national Gerhard Pfister , président du groupe parlementaire Formation, Recherche et Innovation GP FRI
13h30	Exposé: «De la recherche fondamentale aux applications: quelques exemples venant de l'Institut Paul Scherrer» Par le professeur Joël Mesot, directeur du PSI

Je me réjouis de pouvoir vous tous saluer lors de notre rencontre.

Merci de nous faire parvenir votre inscription à l'adresse : info@pgbfi.ch

Le GP FRI milite pour un pôle suisse de la recherche attractif, qui offre des emplois intéressants au personnel autochtone et étranger et qui puisse, demain comme hier, rester

un moteur d'innovation pour la Suisse. C'est à cette seule condition que la recherche et l'innovation pourront bénéficier à notre pays en assurant sa prospérité.

*Votre Gerhard Pfister, Conseiller national,
Président du GP FRI*

Groupe parlementaire pour la Formation, la Recherche et l'Innovation GP FRI

Nordstrasse 15 – Case postale - CH-8021 Zurich

Tél +41 44 368 17 11

Fax +41 44 368 17 70

E-Mail info@pgbfi.ch

Internet www.pgbfi.ch